



APPEL A PROJETS POUR LA CREATION D'UNE ACTIVITE AGRICOLE SUR L'ILE D'AIX

Point d'étape – 19 décembre 2018

Retraits de dossiers

Le retrait de dossier étant libre, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de personnes ayant téléchargé l'appel à projets.

A ce jour, 30 personnes se sont inscrites pour recevoir les notifications relatives à l'appel à projets.

La mairie de l'île d'Aix a engagé une prise de contact individuelle avec chacun des candidats inscrits, afin d'informer de la visite de site du 17 décembre et d'échanger sur leur avancement. A ce jour :

- 7 personnes renoncent à candidater ou n'ont pas l'intention de déposer un dossier,
- les 23 autres personnes seraient intéressées pour déposer un dossier, à des degrés d'avancement variés.

Visite facultative – 17 décembre 2018

Une visite facultative du site a été organisée le 17 décembre 2018 après-midi par la commune et Atelier PréAU.

Participants

7 personnes étaient présentes, dont 1 couple et 1 maraicher à titre de conseil d'un des candidats. 5 candidats se sont donc déplacés. 2 candidats ont dû annuler leur venue suite à des imprévus et sont excusés.

Deux représentantes de la Chambre d'agriculture et du Point Accueil Installation étaient également présentes.

Déroulé de la visite

Après un accueil en salle et une présentation succincte du projet Armand Fallières, une visite du terrain et des locaux annexes pouvant être mis à disposition a été réalisée (salles de formation, cuisine).

Synthèse des échanges et questions posées

Les questions sur la parcelle mise à disposition ont porté sur :

QUESTIONS ET REMARQUES	REPOSE APPOREE
L'approvisionnement en eau pour l'activité agricole	<p>L'approvisionnement en eau constitue un sujet central et une condition déterminante pour l'installation agricole.</p> <p>La commune a prévu l'acquisition d'un système d'arrosage en goutte à goutte.</p> <p>Les différentes solutions d'approvisionnement à l'étude ont été exposées :</p> <ul style="list-style-type: none">- présence d'une cuve souterraine sur le site Armand Fallières, de l'ordre de 250 m³. Il convient d'étudier si l'ensemble des eaux de toitures sont raccordées.- hypothèse d'un forage. Les premières analyses réalisées montrent que l'eau est saumâtre et ne pourra être utilisée pour l'arrosage. Un forage plus profond pourrait être étudié (120 m), mais est très coûteux et sans garantie de succès quant à la qualité de l'eau.



	<p>- en dernier recours, l'eau potable du réseau devra être utilisée.</p> <p>Le maraicher présent à titre de conseil de l'un des candidats, alerte sur la notion de qualité de l'eau potable. Dans certains cas, les caractéristiques de l'eau potable peuvent ne pas être compatibles avec une certification bio. Il conviendrait de solliciter l'avis d'un certificateur sur la qualité de l'eau potable.</p>
<p>Calendrier d'installation des serres ?</p> <p>Pour les candidats, la présence des serres est indispensable pour le lancement de l'activité.</p>	<p>Réponse sur les travaux préalables</p> <p>L'objectif est que les travaux préalables soient réalisées avant l'installation du candidat, afin que celui-ci dispose d'un outil de travail « opérationnel » à son arrivée : préparation du terrain, aménagement d'un chemin d'accès, installation de serres, extension du bâtiment. Ces travaux seront pris à la charge de la commune (dépôt des autorisations, financement).</p> <p>Les discussions pour obtenir les autorisations d'urbanisme seront engagées en parallèle de la démarche de sélection de l'agriculteur, une fois les besoins définis plus précisément.</p>
<p>Calendrier d'extension du bâtiment ?</p>	<p>Cf. ci-dessus</p>
<p>Equipement du bâtiment (raccordement eau, électricité) ?</p>	<p>Le bâtiment est raccordé à l'eau et à l'électricité.</p>
<p>Préparation du terrain en préalable à l'installation ?</p>	<p>Cf. ci-dessus</p> <p>Des travaux de défrichage de genêts ont déjà été engagés par la commune.</p>
<p>Possibilités d'élagage / abattage d'arbres sur la parcelle ?</p> <p>A noter que la parcelle identifiée pour l'accueil de serres est très boisée.</p>	<p>Des abattages seront possibles pour permettre l'implantation de serres, sous réserve de respecter l'enjeu d'intégration paysagère.</p> <p>Au même titre que les autres travaux préalables, les autorisations éventuelles seront prises en charge par la commune de l'île d'Aix.</p>
<p>Possibilité d'installation de tunnels nantais sur la parcelle du Conservatoire du Littoral ?</p>	<p>La possibilité d'installations légères et démontables, type tunnels nantais, sera étudiée par le Conservatoire si elle s'avérait nécessaire à la réussite du projet.</p>
<p>Plan topographique du terrain ?</p> <p>A priori, des aménagements nécessaires pour la gestion de l'eau sur la parcelle (drainage).</p>	<p>Un relevé topographique est disponible sur la parcelle de la commune uniquement. Il pourra être fourni aux candidats.</p>
<p>Possibilité de créer des mares</p>	<p>La création de mare est possible sous réserve d'intégration paysagère. Les autorisations éventuelles seront prises en charge par la commune de l'île d'Aix.</p>
<p>Nuisibles présents sur l'île</p>	<p>Principalement des faisans, lapins et rats.</p> <p>Il n'y a pas de gros gibiers sur l'île d'Aix (chevreuil, sangliers,...)</p>
<p>Possibilité d'extension de l'activité sur d'autres terrains (hors site Armand Fallières) ?</p>	<p>Cette possibilité était évoquée au cahier des charges. La mairie est en recherche de terrains supplémentaires pour permettre une extension de l'activité agricole à terme.</p>



Les questions générales sur l'île d'Aix :

QUESTIONS ET REMARQUES	REPOSE APPOREE
Tarif du bateau pour les îliens	0,55€ en décembre 2018
Nombre de restaurants sur l'île	8
Nombre de supérette	1 ouverte à l'année
Démarche déjà engagée auprès des acteurs économiques locaux (étude de marché) ?	Aucune étude de marché n'a été engagée. L'étude de marché relève des candidats selon leur projet.
Qualité de la connexion internet sur l'île ? fibre optique ?	L'installation de la fibre optique est prévue d'ici 2020. La qualité de la connexion internet actuelle est très bonne.
Borne électrique sur l'île ?	Non.
Nature des végétaux récoltés en déchetterie	Aucune information sur la nature des végétaux n'est disponible.
Volume de tonte sur l'île, réalisée par les agents municipaux ?	Pas de données disponibles en volume. Des indications en termes de surface pourraient être fournies.
Possibilité de mutualisation de matériel ?	Aucune mutualisation n'est en place actuellement. La mise en commun de matériel pourra être envisagé avec les acteurs présents sur site.
Nombre de chevaux sur l'île ?	Une douzaine de chevaux sont présents sur l'île, environ 8 mois de l'année.
Est-il possible d'implanter des ruches ? Y a-t-il une « exclusivité » liée à l'élevage d'abeilles reines sur l'île d'Aix ? (activité déjà existante)	L'implantation de ruches est possible. Il n'existe pas d'exclusivité.

Suite de la démarche

- les candidats sont invités à poser leurs questions par mail à l'adresse projet.fallieres@gmail.com
- le Point Accueil Installation se tient à disposition des candidats qui souhaitent prendre rendez-vous et réaliser un auto-diagnostic.
- l'analyse de l'eau potable sera mise en ligne sur le site internet de la mairie de l'île d'Aix.